



COMMUNE DE NANTES

ZAC du Grand Bellevue

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU
DÉCLASSEMENT DE DIVERSES EMPRISES
DU DOMAINE PUBLIC**

Rue de la Corrèze
Rue de la Vézère
Rue de la Save
Rue du Drac



SOMMAIRE

1. Note explicative
2. Plan de situation
3. Plans de délimitation des emprises à déclasser
4. Arrêtés
5. Publicité



COMMUNE DE NANTES

ZAC du Grand Bellevue

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU
DÉCLASSEMENT DE DIVERSES EMPRISES
DU DOMAINE PUBLIC**

Rue de la Corrèze
Rue de la Vézère
Rue de la Save
Rue du Drac

1- Notice explicative

1- Objet et contexte de l'enquête

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Grand Bellevue, d'une superficie d'environ 61 ha, se situe au cœur du quartier du Grand Bellevue et s'étend sur les communes de Nantes et de Saint-Herblain, sur le territoire de Nantes Métropole en Loire-Atlantique. Ce quartier concentre de nombreux enjeux en termes d'habitat qui font notamment apparaître un besoin de requalification des espaces publics. A ce titre, il a été retenu par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) comme étant un quartier prioritaire du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

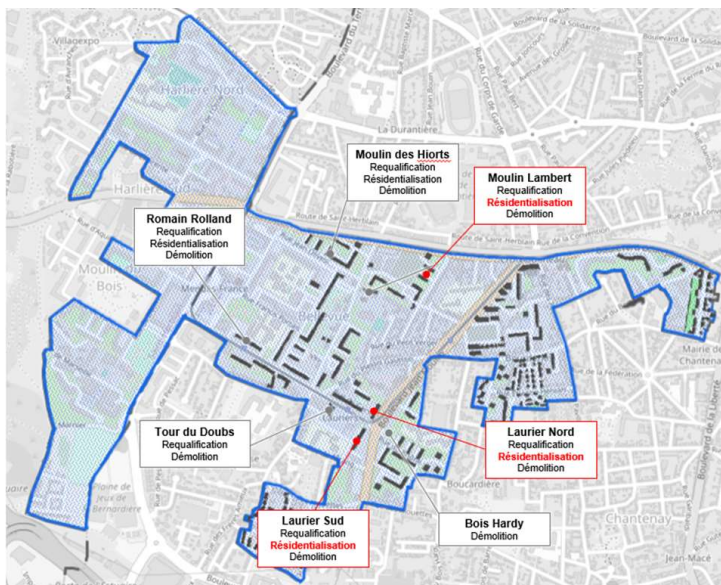
Le projet de renouvellement urbain, porté par Nantes Métropole dans le cadre de la ZAC du Grand Bellevue, vise à transformer profondément le quartier pour construire, avec les habitants, un quartier populaire, actif et durable. Ce projet se traduit par un nouveau maillage urbain, des démolitions, de nouvelles constructions, des réhabilitations et résidentialisations. Les objectifs du projet sont multiples : renforcer l'accompagnement vers l'emploi, favoriser les liens entre les habitants, aménager un quartier agréable à vivre, sécurisé et attractif.

La ZAC du Grand Bellevue a été concédée à l'aménageur Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA). LOMA est chargée de la mise en œuvre du projet incluant la coordination des travaux, la gestion des interventions des différents acteurs et la supervision globale du développement de la ZAC en accord avec les objectifs définis par Nantes Métropole.

La présente enquête a pour objet le déclassement de voies de desserte et d'aires de stationnement relevant du domaine public de Nantes Métropole et situées aux abords directs d'immeubles de logements sociaux du quartier du Grand Bellevue. La collectivité envisage la cession de ces emprises déclassées au bailleur social, Nantes Métropole Habitat, pour lui permettre la réalisation d'opérations de résidentialisation s'inscrivant dans le projet de renouvellement urbain de la collectivité ainsi que dans la mise en œuvre de la convention passée entre le bailleur social et l'ANRU.

2- Les opérations de résidentialisation projetées et les emprises à déclasser

Dans le cadre de sa contractualisation avec l'ANRU, Nantes Métropole Habitat s'est engagé dans un programme de requalification de ses logements. Ainsi, plusieurs opérations de résidentialisation dites de « niveau 2 » qui intègrent des fonciers publics sont prévus sur les secteurs suivants : les Moulins, Les Lauriers Nord et Sud, Romain Rolland et la Tour du Doubs.



Ces opérations de résidentialisation sont menées en concertation avec les habitants. Elles visent avant tout à améliorer leur cadre de vie en proposant une distinction significative entre espace public et espace privé, des espaces privatifs de qualité dédiés à l'usage des résidents (valorisation du bâti, végétalisation, stationnements de proximité privatifs et gratuits, espaces de rencontre, de solidarité, de jeux, de détente, de cultures potagères). Elles sont également menées en cohérence avec le projet urbain de la ZAC du Grand Bellevue. Ainsi, l'aménageur LOMA a établi pour ces opérations des prescriptions urbaines et architecturales sous forme de fiches de lot ainsi que des esquisses de faisabilité.

Il en résulte que la réalisation de ces opérations implique la cession d'emprises du domaine public routier à Nantes Métropole Habitat.

La présente procédure de déclassement du domaine public ne concerne que les secteurs Moulin Lambert, Lauriers Nord, Lauriers Sud. Les secteurs Moulin des Hiorts, Romain Rolland, et Tour du Doubs ont fait l'objet d'une précédente procédure de déclassement du domaine public en 2022.

2-1 Moulin Lambert : rue de la Vézère et rue de la Corrèze

La situation existante

L'opération de résidentialisation concerne trois immeubles collectifs comportant 54 logements et 16 garages répartis comme suit :

- 2 rue de la Corrèze : 14 logements,
- 1-3 rue de la Corrèze : 20 logements et 8 garages,
- 1-3 rue de la Vézère : 20 logements et 8 garages.

Ces trois immeubles sont desservis par deux voies avec aires de stationnement relevant du domaine public routier de Nantes Métropole. Ces stationnements publics se répartissent comme suit :

- 1-3 rue de la Corrèze : 22 places de stationnements libres dont une place pour personne à mobilité réduite,
- 1-3 rue de la Vézère : 15 places de stationnements libres.



Le périmètre de résidentialisation projeté

Le périmètre de résidentialisation inclut la rue de la Vézère et la rue de la Corrèze.



Le projet résidentiel - Périmètre projeté. Extrait Fiche de lot Devillers et Associés - Avril 2023

Les emprises du domaine public à déclasser

La rue de la Vézère et la rue de la Corrèze, comportant respectivement 22 stationnements et 15 stationnements, sont à déclasser du domaine public :

LOCALISATION	REFERENCE SUR PLAN	PARCELLE	SURFACE PARCELLE (m²)*	SURFACE APPROXIMATIVE* A DECLASSER ET A DESAFFECTER (m²)
Nantes	1	DP non cadastré	860	860
Nantes	2	DP non cadastré	840	840

2-2 Lauriers Nord – (uniquement rue de la Save)

La situation existante

L'opération de résidentialisation concerne trois immeubles collectifs comportant 73 logements et 17 garages répartis comme suit :

- Plot situé 2 rue de la Save : 13 logements et 3 garages
- Linéaire situé 1, 3 et 5 rue de la Save : 30 logements et 8 garages
- Linéaire situé 2, 4 et 6 rue du Gers : 30 logements et 6 garages

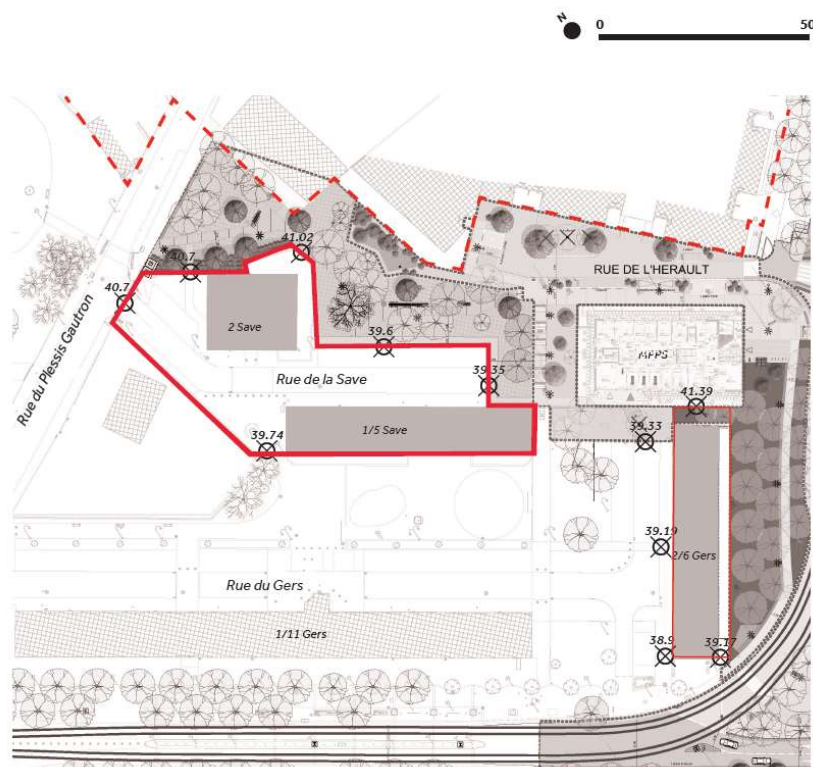
Ces trois immeubles sont desservis par deux voies avec aires de stationnement relevant du domaine public routier de Nantes Métropole : la rue de la Save et la rue du Gers. Aux abords des immeubles, rue de la Save et rue du Gers, il existe 30 places de stationnements libres.



Le périmètre de résidentialisation projeté

Le périmètre de résidentialisation inclut la rue de la Save mais pas la rue du Gers.

— Limite de ZAC
— Limite d'intervention dans le cadre des résidentialisations



Le projet résidentiel - Périmètre projeté. Extrait Fiche de lot Devillers et Associés - Avril 2023

Les emprises du domaine public à déclasser

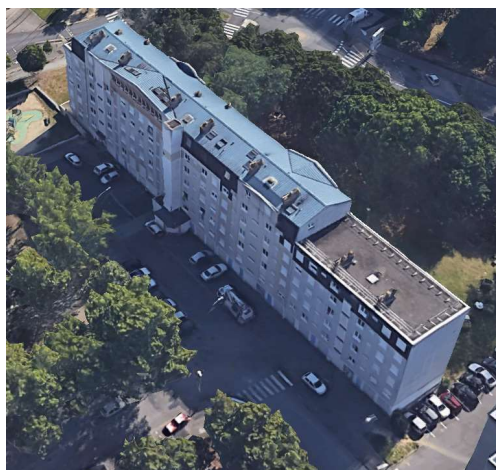
La rue de la Save cadastrée KP 283 et KP 538, comprenant 30 places de stationnements, est à déclasser du domaine public.

LOCALISATION	REFERENCE SUR PLAN	PARCELLE	SURFACE PARCELLE (m²)*	SURFACE APPROXIMATIVE* A DECLASSER ET A DESAFFECTER (m²)
Nantes	3	KP 283	1244	1244
Nantes	4	KP 538	53	53

2-3 Lauriers Sud – rue du Drac

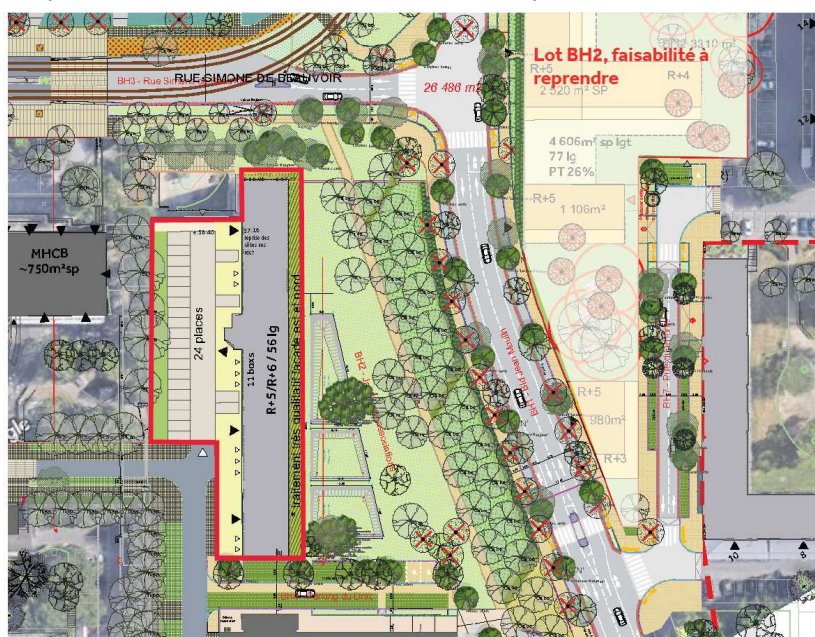
La situation existante

L'opération de résidentialisation concerne un immeuble collectif situé 6, 8, 10 et 12 rue du Drac comportant 56 logements collectifs et 11 garages. Aux abords de l'immeuble, il existe 39 places de stationnements libres.



Le périmètre de résidentialisation projeté

Le périmètre de résidentialisation inclut une partie seulement de la rue du Drac.



Le projet résidentiel - Périmètre projeté. Extrait Fiche de Lot Devillers et Associés - Avril 2023.

Les emprises du domaine public à déclasser

Une partie de la rue du Drac, cadastrée KP 487 et KP 418, comprenant 39 places de stationnement, doit être déclassée.

LOCALISATION	REFERENCE SUR PLAN	PARCELLE	SURFACE PARCELLE (m²)*	SURFACE APPROXIMATIVE* A DECLASSER ET A DESAFFECTER (m²)
Nantes	5	KP 487	8800	990
Nantes	6	KP 418	132	110

3- Choix de la procédure juridique

L'article L.141-3 du code de la voirie routière, modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 définit le cadre juridique des déclassements de voies publiques :

« le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, d'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration. »

Les emprises à déclasser sont constituées de voies de desserte routière et d'aires de stationnement. Elles ont aujourd'hui un usage public affecté à la circulation automobile.

Une voie ouverte à la circulation terrestre, qui appartient à une personne publique (Article L1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques) et qui est affectée à l'usage direct du public (Article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques) fait partie du domaine public routier de la collectivité.

La rue de la Corrèze, la rue de la Vézère, la rue de la Save, la rue du Drac, sont ouvertes à la circulation terrestre, affectées à l'usage direct du public. Elles font parties du domaine public routier de Nantes Métropole, en vertu du transfert des voiries communales à la métropole (Article L5217-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, dispose que *« Les biens du domaine public sont ceux qui appartiennent à une personne publique et sont, soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public, pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public »*

Les emprises à déclasser répondent à la définition des biens appartenant au domaine public.

Il convient donc, conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière et conformément à l'article L134-1 du code des relations entre le Public et l'Administration, d'organiser une enquête publique préalable au déclassement.

COMMUNE DE NANTES

ZAC du Grand Bellevue

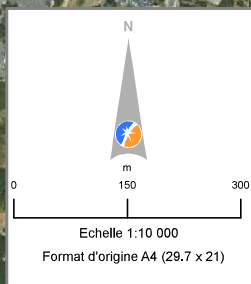
**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU
DÉCLASSEMENT DE DIVERSES EMPRISES
DU DOMAINE PUBLIC**

Rue de la Corrèze
Rue de la Vézère
Rue de la Save
Rue du Drac

2- Plans de situation

Emprises à déclasser du domaine public

Plan de situation





COMMUNE DE NANTES

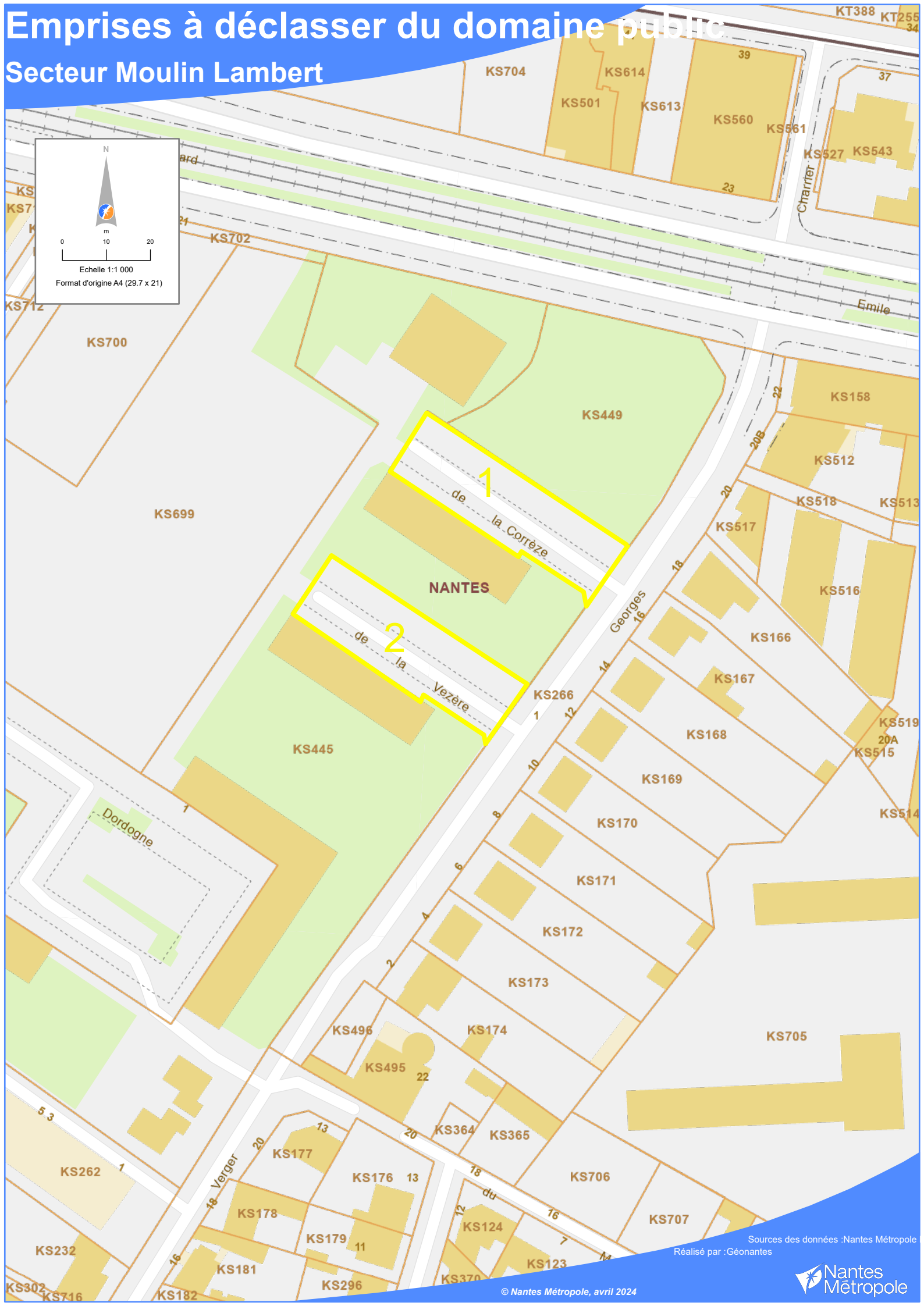
ZAC du Grand Bellevue

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU
DÉCLASSEMENT DE DIVERSES EMPRISES
DU DOMAINE PUBLIC**

Rue de la Corrèze
Rue de la Vézère
Rue de la Save
Rue du Drac

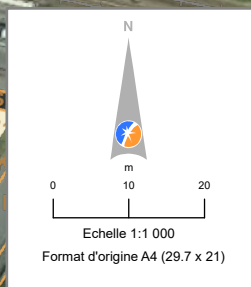
3- Plans de délimitation
des emprises à déclasser

Secteur Moulin Lambert



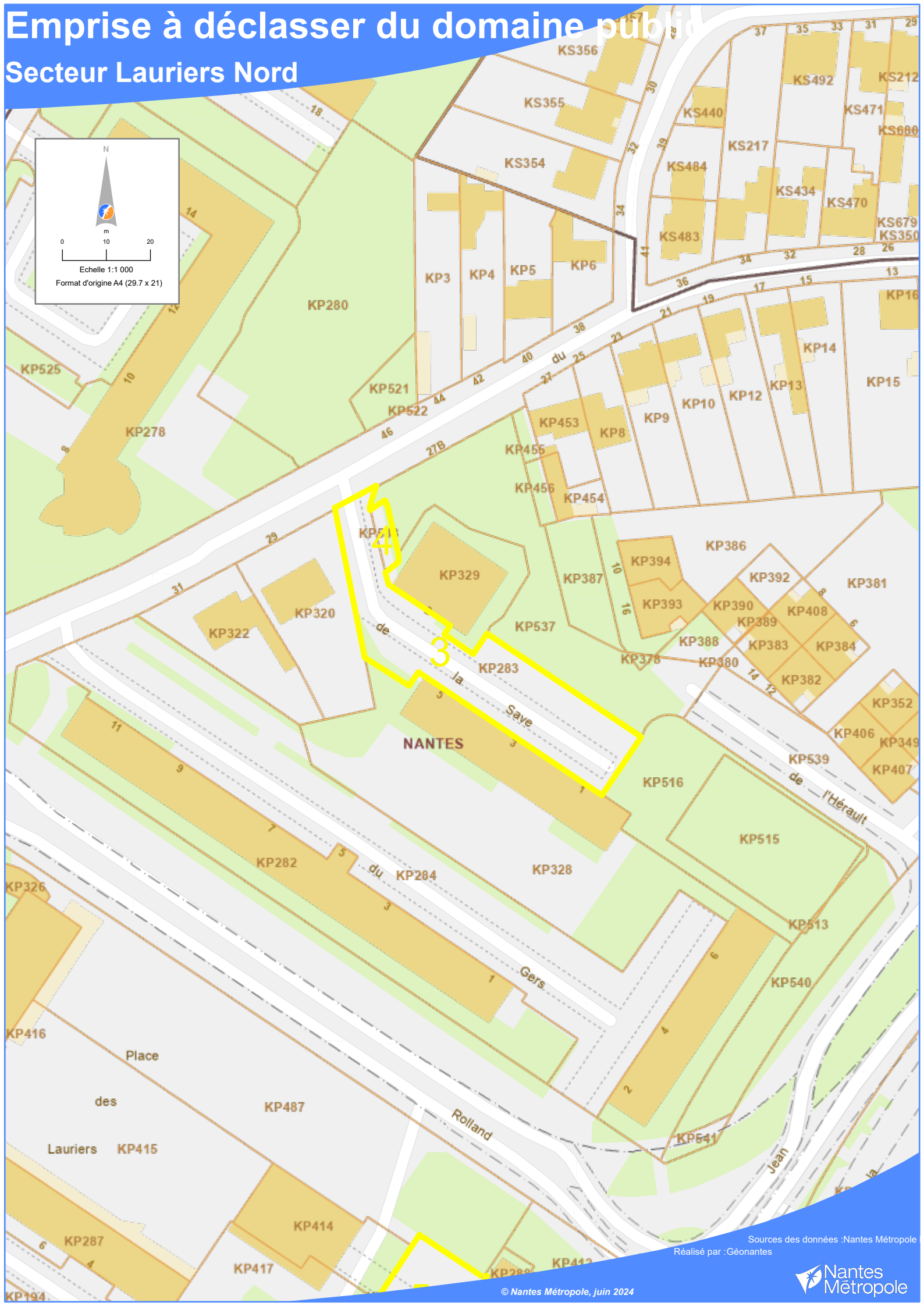
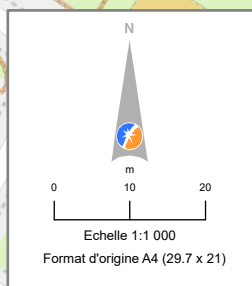
Emprises à déclasser du domaine public

Secteur Moulin Lambert



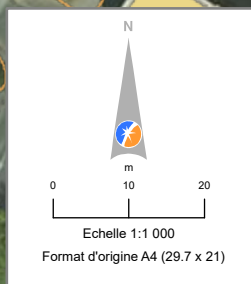
Emprise à déclasser du domaine public

Secteur Lauriers Nord

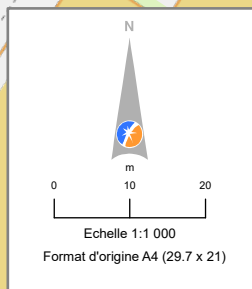


Emprise à déclasser du domaine public

Secteur Lauriers Nord



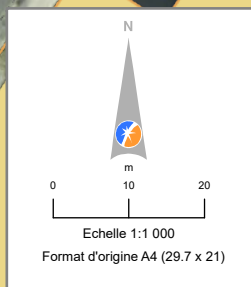
Secteur Lauriers Sud



Sources des données : Nantes Métropole
Réalisé par : Géonantes

Emprises à déclasser du domaine public

Secteur Lauriers Sud





COMMUNE DE NANTES

ZAC du Grand Bellevue

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU
DÉCLASSEMENT DE DIVERSES EMPRISES
DU DOMAINE PUBLIC**

Rue de la Corrèze
Rue de la Vézère
Rue de la Save
Rue du Drac

4- Arrêtés



**Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité**
Pôle Nantes Centralité

Arrêté n°

**Arrêté relatif à la nomination d'un commissaire enquêteur pour une enquête publique de
déclassement de voies dans le périmètre de la ZAC du Grand Bellevue et sur le territoire de la
commune de Nantes**

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil
Communautaire au Président et aux Vice-Présidents pour prendre toute décision
concernant la préparation et les demandes d'ouverture d'enquêtes publiques,

Vu l'arrêté n° 2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégation du Président aux Vice-
Présidents,

Vu les articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière régissant
les enquêtes relatives au déclassement,

Vu les articles L.134-1, L.134-2 et R.134-3 à R.134-30 du Code des relations entre le
public et l'administration,

Vu l'article L.123-4 du code de l'environnement et la liste départementale des
commissaires enquêteurs au titre de l'année 2024,

Vu le programme de résidentialisation de Nantes Métropole Habitat dans le périmètre
de la ZAC du Grand Bellevue,

Considérant que la réalisation de ce programme nécessite le déclassement
d'emprises et de voies,

Considérant la nécessité de conduire une enquête publique préalable au
déclassement,

Arrête

Article 1. Madame Françoise BELIN , retraitée de la fonction publique territoriale, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête mentionnée ci-dessus,

Article 2. Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur,

Article 3. Le présent arrêté sera notifié à Madame Françoise BELIN.

Fait à Nantes, le

23 AVR. 2024

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS



**Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité**
Pôle Nantes Centralité

Arrêté n°

Arrêté prescrivant l'enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public métropolitain de voies et emprises publiques situées dans le périmètre de la ZAC du Grand Bellevue et sur le territoire de la commune de Nantes

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président et aux Vice-Présidents pour prendre toute décision concernant la préparation et les demandes d'ouverture d'enquêtes publiques,

Vu l'arrêté n° 2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégation du Président aux Vice-Présidents,

Vu les articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière régissant les enquêtes relatives au déclassement,

Vu les articles L.134-1, L.134-2 et R.134-3 à R.134-30 du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Arrête

Article 1. Le projet de déclassement du domaine public routier de Nantes Métropole de voies et emprises publiques situées dans le périmètre de la ZAC du Grand Bellevue et sur le territoire de la commune de Nantes, sera soumis à enquête publique, du lundi 17 juin 2024 au mercredi 3 juillet 2024, dans les formes prescrites par les textes législatifs et réglementaires susvisés.

Article 2. L'enquête se déroulera à la Maison des Habitants et des Citoyens, 1 Square des Lauriers à Nantes, siège de l'enquête.

Article 3. Madame Françoise BELIN, retraitée de la fonction publique territoriale, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Article 4. L'avis au public d'ouverture de l'enquête sera publié, dans deux journaux locaux diffusés dans le département, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, puis au cours de la première semaine.

Cet avis sera affiché :

- au siège de Nantes Métropole, 2 Cours du Champs de Mars, 44000 Nantes
- au Pôle de proximité « Nantes Centralité » (site de Chantenay)
- à la Maison des Habitants et des Citoyens de Bellevue, à Nantes ;
- sur les sites concernés, dans le périmètre de la ZAC du Grand Bellevue à Nantes.

Il sera en outre publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Nantes. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 5. Le dossier d'enquête relatif au projet de déclassement des emprises précitées sera déposé pendant 15 jours consécutifs du 17 juin 2024 au 3 juillet 2024 inclus à la Maison des Habitants et des Citoyens de Bellevue, 1 Square des Lauriers, 44100 Nantes, où le public pourra en prendre connaissance, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h30. Pendant cette période, le dossier pourra aussi être consulté et téléchargé à partir du site internet(<https://www.nantesmetropole.fr>).

Article 6. Le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, déposé à la Maison des Habitants et des Citoyens de Bellevue 1 Square des Lauriers 44100 Nantes ;
- par courriel à l'adresse (urbanisme-nantes-ouest@nantesmetropole.fr) ;
- par courrier à l'adresse suivante : Enquête publique ZAC de Bellevue, à l'attention du commissaire enquêteur, Maison des Habitants et des Citoyens de Bellevue, 1 Square des Lauriers, 44100 Nantes.

En outre, le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences:

- lundi 17 juin 2024 de 9h00 à 13h00, à la Maison des Habitants et des Citoyens de Bellevue
- mardi 25 juin 2024 de 14h00 à 17h00, à la Maison des Habitants et des Citoyens de Bellevue
- mercredi 3 juillet 2024 de 14h00 à 17h30, à la Maison des Habitants et des Citoyens de Bellevue

Article 7. A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et transmettra, dans un délai d'un mois, le dossier à Madame la Présidente de Nantes Métropole. Il y joindra son rapport relatant le déroulement de l'enquête, ses conclusions motivées, en précisant s'il est favorable ou non au projet de déclassement.

Article 8. Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint Territoires et Proximité, et Monsieur le Receveur des Finances de Nantes Métropole, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le

23 AVR. 2024

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS





COMMUNE DE NANTES

ZAC du Grand Bellevue

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU
DÉCLASSEMENT DE DIVERSES EMPRISES
DU DOMAINE PUBLIC**

Rue de la Corrèze
Rue de la Vézère
Rue de la Save
Rue du Drac

5- Publicité

Marchés publics

procédure adaptée (suite)

Commune de Ligné

AAPC MP 2024-010, mission de programmiste et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction d'une salle de sport

PROCÉDURE ADAPTÉE

Coordonnées mairie : mairie de Ligné, 3, place de la Perretterie, 44850 Ligné, 02 40 77 00 08.
Description : le présent marché de prestations intellectuelles a pour objet la réalisation d'une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction d'une salle de sport.
Tranche ferme : réalisation du programme
Tranche conditionnelle : assistance à maîtrise d'ouvrage.
Type de marché : prestations intellectuelles.
Durée prévisionnelle du marché : 36 mois.
Date limite de remise des questions : 12 juin 2024, 12 h 00.
Date limite de réponse : 14 juin 2024, 12 h 30.
Date d'attribution prévue : 28 juin 2024, 16 h 00.
Code principal, description :
- 74200000-1, services d'architecture, d'ingénierie, de construction et services de conseils techniques connexes,
- 74210000-4, services de conseil technique,
- 74263000-0, services de conseil en construction.
Profil acheteur : www.synapse-ouest.com

nantes
MÉTROPOLÉ
HABITAT

Nantes, Breil Malville 1 (secteur Peigne Coubertin)
travaux de réaménagement des espaces verts

AVIS RECTIFICATIF

Avis rectificatif du 24 mai 2024.
Nantes Métropole Habitat, Office Public de l'Habitat de la Métropole Nantaise, M. le Directeur général, 26, place Rosa-Parks, BP 83618, 44036 Nantes 1.
Tél. 02 40 67 07 07. Mèl : correspondre@aws-france.com Web : http://www.nmh.fr
Référence : 24.031.
Objet : Nantes, Breil Malville 1 (secteur Peigne Coubertin), travaux de réaménagement des espaces verts.
Remise des offres :
Au lieu de : 31 mai 2024 à 16 h 30 au plus tard.
Lire : 14 juin 2024 à 16 h 30 au plus tard.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur : https://www.nmh.fr/Espace-Entreprise/L-espace-marches-publics-de-NMH/Avis-de-publicite-et-Dossiers-de-consultation

Commune de Prinquiau

Rénovation énergétique de bâtiments communaux

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune de Prinquiau, 44160 Prinquiau.
Numéro national d'identification :
SIRET : 21440137400019
Groupeur de commande : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : https://demat.centraledesmarches.com
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Pascale Savary-Nerrie.
Adresse mail du contact : contact@mairie-prinquiau.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 40 56 62 90.
Section 3 : Procédure

Commune de Prinquiau

Programme d'aménagement de sécurité et d'un cheminement piéton rue du Haut-Chemin et rue de l'Hôtel-Rigaud, RD 204

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Prinquiau. Numéro national d'identification : Siret : 21440137400019. Ville : Prinquiau. Code postal : 44160.
Groupeur de commande : non.
Section 2 : communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : https://demat.centraledesmarches.com
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Pascale Savary-Nerrie.
Adresse mail du contact : contact@mairie-prinquiau.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 40 56 62 90.
Section 3 : procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Capacité économique et financière : déclaration concernant le CA.
Capacité technique et professionnelle : liste des principaux travaux exécutés au cours des cinq dernières années.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 14 juin 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Critères d'attribution : se reporter au RC.
Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : programme d'aménagement de sécurité et d'un cheminement piéton rue du Haut-Chemin et rue de l'Hôtel-Rigaud, RD 204.
Code CPV principal : 39290000-1.
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché : travaux d'aménagement de sécurité et d'un cheminement piéton, sur la rue du Haut-Chemin et la rue de l'Hôtel-Rigaud (RD 204) sur la commune de Prinquiau.
Lieu principal d'exécution du marché : commune de Prinquiau.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots :
Marché alloté : oui.
Description du lot : travaux aménagement de voirie et d'assainissement EP.
Code CPV principal : 90611000-3.
Lieu d'exécution du lot : commune de Prinquiau.
Description du lot : travaux de signalisation.
Code CPV principal : 34992200-9.
Lieu d'exécution du lot : commune de Prinquiau.
Section 6 : informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.

VendéeHabitat
Le futur a de l'expérience

Réhabilitation de 9 logements individuels et travaux d'amélioration de 4 logements individuels, résidence Les Grillons, Chaillé-les-Marais

PROCÉDURE ADAPTÉE

1. Maître d'ouvrage : Vendée Habitat, CS 60045, 85002 La Roche-sur-Yon cedex, 28, rue Benjamin-Franklin, tél. 02 51 09 85 85.
Établissement public territorial à activité de logement et de développement collectif (7).
Maître d'ouvrage agissant pour son compte.
Personne habilitée à signer le marché : M. le Directeur général ou son représentant.
2. Cadre international
3. a) Lieu d'exécution : Vendée.
b) Objet du marché (quantités/nature et étendue) : réhabilitation de 9 logements individuels et travaux d'amélioration de 4 logements individuels, résidence Les Grillons, Chaillé-les-Marais.
Caractéristique principale :
La procédure adaptée est divisée selon les lots suivants :
Lot 01 : abords.

Avis administratifs

Nantes
Métropole

ENQUÊTE PUBLIQUE AVIS

Par arrêté en date du 23 avril 2024, Mme la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, sur le territoire de la commune de Nantes, portant sur le projet de déclassement du domaine public métropolitain de voies et d'emprises publiques situées dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (Zac) du Grand Bellevue. Ce projet de déclassement du domaine public constitue un préalable à la cession des voies et emprises publiques concernées au bailleur social, Nantes Métropole Habitat, en vue de la réalisation d'opérations de résidentialisation.
Les pièces du dossier seront déposées à la Maison des Habitants et des Citoyens de Bellevue, 1, square des Lauriers, 44100 Nantes, pendant 17 jours consécutifs, du lundi 17 juin 2024 au mercredi 3 juillet 2024 inclus.
Le public pourra les consulter pendant cette période, à la Maison des Habitants et des Citoyens de Bellevue, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30.
Les personnes souhaitant formuler des observations pourront les consigner sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : Mme la Commissaire enquêteur, Maison des Habitants et des Citoyens de Bellevue, 1, square des Lauriers, 44100 Nantes.
Mme Françoise Belin, retraitée de la fonction publique territoriale, désignée commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, à la Maison des Habitants et des Citoyens de Bellevue, afin de le recevoir :
- le lundi 17 juin 2024 de 9 h 00 à 13 h 00,
- le mardi 25 juin 2024, de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mercredi 3 juillet 2024 de 14 h 00 à 17 h 30.
Après avoir entendu toutes les personnes intéressées et examiné les observations consignées sur le registre d'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport faisant état de ses conclusions.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Nantes Métropole, Pôle Nantes Centralité, place de la Liberté, 44100 Nantes.
Ces documents pourront également être consultés en ligne sur le site internet de Nantes Métropole :
http://www.nantesmetropole.fr/
Pour toute information complémentaire, veuillez contacter M. David Boursier (unité ADS-Foncier) au 02 28 03 47 28.

Projet de modification n° 5
du Plan local d'urbanisme (PLU)
du Loroux-Bottreau

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté, Mme la Présidente de la CCSL (communauté de communes Sèvre et Loire) a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet de modification n° 5 du PLU du Loroux-Bottreau qui se déroulera du lundi 27 mai à 9 h 00 au mercredi 26 juin 2024 à 17 h 00. Cette modification a pour objets de faire évoluer le plan de zonage, le règlement écrit (dont la liste des Emplacements Réservés) ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation afin de permettre un projet de crematorium et un projet d'équipement scolaire.
M. Claude Chepeau se tiendra à la disposition du public à la mairie du Loroux-Bottreau pendant les créneaux des 4 permanences :
- lundi 27 mai : 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 7 juin : 13 h 30 à 17 h 00,
- samedi 22 juin : 9 h 30 à 12 h 00,
- mercredi 26 juin : 13 h 30 à 17 h 00.
Pendant la stricte durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier à la mairie du Loroux-Bottreau aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site internet de la CCSL : https://urbanisme.ccsevreloire.fr/rubrique/procedures-en-cours/ (ordinateur mis à disposition à l'espace Loire de la CCSL).
Le public pourra formuler ses observations :
- en consignnant ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie du Loroux-Bottreau,
- en adressant un courrier au commissaire enquêteur à la mairie du Loroux-Bottreau,
- en envoyant un courriel à l'adresse suivante : plu@cc-sevreloire.fr (objet : EP Loroux Bottreau).
Ces observations seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public sur le lieu de l'enquête et sur le site internet de la CCSL. À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'espace Loire de la CCSL ainsi qu'à la mairie du Loroux-Bottreau et sur le site internet de la CCSL pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. À l'issue de la procédure, le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des remarques éventuelles des Personnes Publiques Associées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire après avis du conseil municipal du Loroux-Bottreau.

ouest
france

Abonnez-vous vite

30
pour 2 m

ouest
france

L'hydrogène vert, allié précieux pour le climat



Diverto



Virginie Efra

Vie des sociétés

CESSION DE FONDS
DE COMMERCE

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Consultez les avis d'enquêtes en cours dans la métropole nantaise.

Avis d'enquête en cours

Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire : modification n°3 du schéma de cohérence territoriale (SCOT)- du 8 au 24 avril 2024 

Nantes - projet PARIDIS 21 - Restructuration du centre commercial - du 5 février au 8 mars 2024 

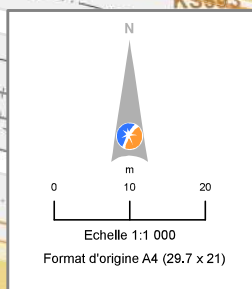
Nantes - Projet de construction d'un centre technique dans le quartier Nantes nord - secteur Cimetière Parc - du 14 au 28 mars 2024 

Nantes - déclassement de voirie ZAC du Grand Bellevue - du 17 juin au 3 juillet 2024 

Par arrêté en date du 23 avril 2024, Madame la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, sur le territoire de la commune de Nantes, portant sur le projet de déclassement du domaine public métropolitain de voies et d'emprises publiques situées dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Grand Bellevue.

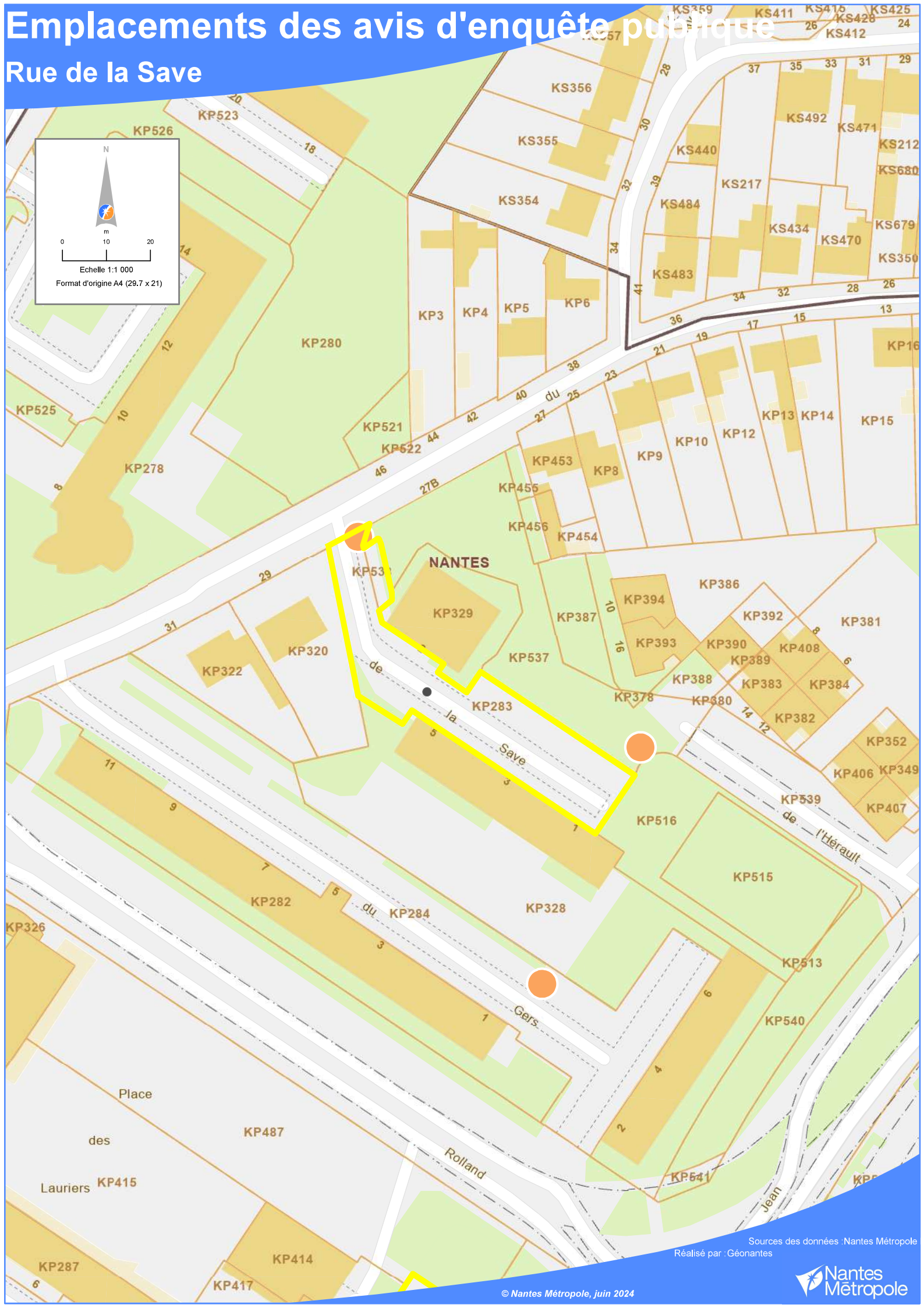
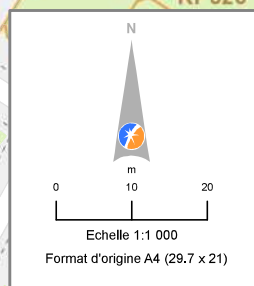
Ce projet de déclassement du domaine public constitue un préalable à la cession de voies et d'emprises publiques au bailleur social, Nantes Métropole Habitat, en vue de la réalisation d'opérations de résidentialisation.

Les pièces du dossier seront déposées à la Maison des Habitants et des Citoyens de Bellevue 1 Square des Lauriers, 44100 Nantes, pendant 17 jours consécutifs, du lundi 17 juin 2024 au mercredi 3 juillet 2024 inclus.

[illegible]

Emplacements des avis d'enquête publique

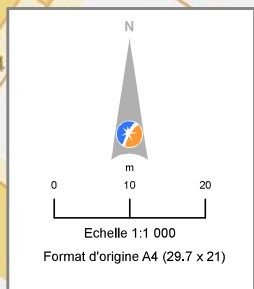
Rue de la Save



Sources des données : Nantes Métropole
Réalisé par : Géonantes

Emplacements des avis d'enquête publique

Rue du Drac



Sources des données : Nantes Métropole
Réalisé par : Géonantes